

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE MARANGE-SILVANGE**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 février 2017**

Conseillers élus : 15

Date de convocation : 31 janvier 2017

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Absents non excusés : 1

Absents excusés : 2

**Etaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian FORFERT; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; Mme Julie LAFFAYE ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Cindy DOS REIS ; Mme Véronique THILL ; Mme Samira BEN SLIMA ;

**Etaient absents non excusés** : M. Gérard IMBS

**Etaient absents excusés** : M. Claude NEVEUX a donné procuration à Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Véronique THILL ;

**Secrétaire de séance** : Mme Roseline KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 28 novembre 2016.

Avant de commencer le point 1, Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour **le point 14- Acceptation remboursement par chèque, et de modifier le point 8-Adhésion de deux communes au SMIVU Fourrière du Jolibois**, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB 8.8-142/2017 : Demande d'application du régime forestier**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de NORROY-LE-VENEUR. Ces parcelles sont contigües à la parcelle 047 en section A propriété de la commune et intégrée à la forêt communale (parcelles forestière n° NO11).

Commune de situation	Section	N° de parcelle cadastrale	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
NORROY-LE-VENEUR	B	516	Marcuchamp	0	30	77
NORROY-LE-VENEUR	B	517	Marcuchamp	0	05	57
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>36</b>	<b>34</b>

Le Conseil Municipal ACCEPTE le projet et DEMANDE à Madame le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour la demande de bénéfice du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

Le conseil municipal DEMANDE à ce que ces parcelles rentrent dans le périmètre du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz dont le siège est à la mairie d'Ancy-Dornot.

**VOTES :            14 POUR            0 CONTRE            0 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 07 février 2017 et sa publication le 08 février 2017 ;

Au registre suivent les signatures

**Fait à Norroy-Le-Veneur, le 07/02/2017**

**Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,**